



Sénart en transition ?

TESSA La lettre de **T**ransition **E**cologique et **S**ociale **S**énart et **A**alentours

Actualités locales

Numéro 2 - Décembre 2022

Editorial

Face à l'urgence : ensemble !

Résolument convaincu(e)s que nous pouvons agir pour une transition sociale et écologique juste, nous savons que le chemin sera difficile et surement éprouvant.

Nous devons être solidaires et ne pas vivre ce syndrome de la tour de Babel où personne ne se comprend.

Pour cela, sans renoncer à nos convictions, riches de nos différences, nous devons bâtir un partenariat avec tous les acteurs du territoire. Il en va de notre avenir et les élus notamment ont un rôle essentiel à jouer.

Construire un territoire résilient, ensemble ! Nous y sommes prêt(e)s

« J'ai fait un rêve » ... Rêvons éveillé(e)s et agissons pour ne pas vivre un cauchemar !

SOMMAIRE

Plan Climat, URGENCE ! Que font les communes ?

Mobilité douce entre Seine-Port et Cesson/ Saint Leu : inauguration en grande pompe (à vélo) ...

Les actions de sensibilisation à l'environnement de FNE Seine et Marne

Une ressourcerie éphémère est née à Woodshop (anciennement Maisonément) à Cesson en septembre 2022

Prenez la parole !

Soutenez-nous !

**A NOTER SUR VOS AGENDAS : LA SIXIEME
EDITION DE L'ECOFESTIVAL DU CINEMA AURA
LIEU DU 11 AU 25 MARS 2023**

Plan Climat, URGENCE ! Que font les communes ?

Météo France confirme ce que nous pressentions : « 2022 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le pays depuis le début des relevés en 1900. Sur l'ensemble de l'année, la température dépassera les 14,2 °C en moyenne sur la France. »

Un constat : « Un manque de pluie sur une large partie du pays, une sécheresse remarquable par sa durée et son étendue, vagues de chaleur précoce et tardive, orages violents et tornades ».

Face à ce constat, tous les territoires sont concernés et le rôle des communes est essentiel.

Citons une partie du texte introductif très éclairant du réseau Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique (TOTEn) :

« Pour lutter contre le changement climatique et ses impacts sur les territoires et les populations, les politiques et les acteurs locaux peuvent agir sur deux volets : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. »

Si l'on reprend les définitions du GIEC :

L'atténuation est définie comme « l'intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre ».

L'adaptation est « une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences ».

La résilience est la « capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation ».

Autrement dit, **les actions d'atténuation vont agir sur les causes du changement climatique.**

Une activité relève de l'atténuation si elle contribue à la stabilisation ou la réduction des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Exemples d'actions d'atténuation : utilisation d'énergies renouvelables, construction de bâtiment bioclimatique, réduction de l'utilisation de la voiture individuelle...

Les actions d'adaptation vont plutôt consister à gérer les effets du changement climatique et ses impacts.

Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet d'en limiter les impacts négatifs et d'en maximiser les effets bénéfiques. Exemples d'actions d'adaptation : mise en place de cuves de récupération des eaux de pluie, réintroduction de la nature en ville, agroécologie...

La résilience d'un territoire sera mesurée par sa capacité à anticiper, agir, s'adapter et se transformer pour réduire sa vulnérabilité face aux aléas climatiques. ».

La question fondamentale est donc : comment les communes de Sénart contribuent à préparer des territoires résilients ?

Les plans indigènes de développement durable, chèvres et moutons et autres fermes urbaines ont un côté sympathique, parfois gadget pouvant friser avec le greenwashing.

Personne ne peut imaginer que cela permettra d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (cf. Stratégie Nationale Bas-Carbone)

Les communes de Sénart appartiennent à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud et, à ce titre, elles ont voté, le 19 décembre 2019, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'agglomération.

PCAET : Qu'est-ce que c'est ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de transition énergétique et écologique qui a pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») ;
- L'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

Source ADEME



D'une durée de six ans, une évaluation à mi-parcours est prévue. Le temps est venu de s'interroger pour chaque commune de la prise en compte réelle sur leur périmètre. Certains élus s'abritent souvent sous le parapluie PCEAT communautaire pour manifester leur engagement.

Que se passe-t-il dans les communes ?

Le PCEAT a proposé un plan d'actions

[Plan d'actions PCEAT Grand Paris Sud](#)

1 - UNE TRANSITION ENERGETIQUE DE PROXIMITE QUI IMPACTE POSITIVEMENT SUR LE QUOTIDIEN DES HABITANTS ET DES USAGERS

- 1.1 - EDUQUER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE
- 1.2 - CREER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE PERENNE
- 1.3 - ACCOMPAGNER LES MENAGES POUR REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE
- 1.4 - FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS
- 1.5 - PRESERVER UN CADRE DE VIE SAIN ET DE QUALITE

2 - VERS UNE AGGLOMERATION PLUS SOBRE ET RESILIENTE

- 2.1 - FAVORISER UN AMENAGEMENT ET UN URBANISME DURABLES
- 2.2 - ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 2.3 - DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES MOBILITES DURABLES
- 2.4 - FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS ET PRIVES

3 - VERS UNE AGGLOMERATION PLUS AUTONOME, QUI VALORISE SES RESSOURCES LOCALES ET PRODUCTRICES DE VALEUR

- 3.1 - DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE AGRICULTURE URBAINE ET DURABLE
- 3.2 - SE DOTER D'UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE
- 3.3 - PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION
- 3.4 - DEVELOPPER LES RESEAUX DE CHALEUR ALIMENTES EN ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION
- 3.5 - REDUIRE L'IMPACT « CLIMAT – AIR – ENERGIE » DES DECHETS
- 3.6 - DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

4 - UNE AGGLOMERATION INNOVANTE

- 4.1 - AGIR POUR UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
- 4.2 - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
- 4.3 - DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES ECO-ENTREPRISES ET LES FILIERES INNOVANTES DU TERRITOIRE
 - CONTRIBUER A L'EMERGENCE, SOUTENIR ET PROMOUVOIR LES ACTIONS INNOVANTES ET LES OPERATIONS PILOTES

Les procès en désintérêt ou en irresponsabilité vis-à-vis des élus ne nous intéressent pas ! Les enjeux sont trop graves.

Mais la transparence exige que chaque commune présente une évaluation sur son territoire des actions conduites dans le cadre du PCEAT par la communauté d'agglomération et par elle-même. L'évaluation à mi-temps est l'occasion !

Des outils pour comprendre, pour agir

La fresque du climat pour les collectivités et les élus locaux

[Mandat Climat](#)

Les domaines d'actions

[Transition énergétique : la boîte à outils des élus](#)

A quoi ma commune devra s'adapter en 2050 (Climatdiag MétéoFrance)

[Ma commune en 2050](#)

Mobilité douce entre Seine-Port et Cesson/ Saint Leu : inauguration en grande pompe (à vélo) ...

Ce samedi après-midi, un beau soleil nous réchauffait après une matinée pluvieuse. Rassemblés avec nos cycles sur la place Madame de Montesson à Seine Port, nous nous élancions derrière Monsieur le Maire, en empruntant le boulevard du Prince (en sens interdit, mais exceptionnellement autorisé par les autorités locales), pour rejoindre la voie douce venant de Ponthierry.

Après une courte côte le long des bois de Sainte Assise et le franchissement de la route départementale devant l'entrée du téléport de Globecast, nous parvînmes à la sortie du village à l'entrée de la nouvelle voie douce récemment construite entre Seine-Port et Saint Leu.

Quel plaisir de faire rouler nos montures sur une piste impeccable, cheminant le long de la route départementale D 82 supportant un trafic particulièrement chargé même en ce samedi après-midi.

Un véritable tapis s'étend devant nous sur ... 750 mètres pour rejoindre St Leu, où les véhicules en stationnement encombrent la piste piéton/ cycle.

Sur le parking de St Leu, après avoir coupé le ruban inaugural, puis écouté avec attention les discours des maires du Mée sur Seine, de Cesson, le conseiller départemental et maire de Seine-Port, et le président de l'agglomération Grand Paris Sud, une collation était servie pour le régal des enfants et les plus grands.



On ne peut que se féliciter de pouvoir bénéficier d'un tel ouvrage sur notre territoire...
Cependant...

L'environnement a-t-il été respecté ? Les travaux se sont déroulés sur plus de 9 mois et une partie de la forêt bordant la départementale D 82 a été sacrifiée.

Certes, il y a eu tentative de reboisement avec la plantation d'une dizaine de nouveaux arbres, qui, faute d'arrosage cet été n'ont pas survécu.

Le coût de l'ouvrage était affiché 1.257.240,00€, pour 750 mètres de piste. Au cours de l'un des discours, nous avons entendu un autre chiffre : sept cent cinquante mille Euros. Que croire ? Ce qui est affiché pendant des mois, ou bien ce qui est oralement annoncé ? Il serait utile de se poser des questions... L'assiette des deux évaluations n'est peut-être pas la même ? Le foncier ?

Le cahier des charges : le besoin a-t-il été correctement compris et évalué ? Quel niveau de service était demandé par la population ? Un éclairage nocturne permanent ? Un cheminement en sécurité ?

Certains aménagements sont surprenants, comme cette barrière levante rouge et blanche le long d'un champ ouvert avec un bateau le long de la route ? Est-ce un accès demandé par l'agriculteur, sachant qu'il y accède par le chemin de l'autre côté ? Mais c'est bien sûr !

Nous aurions dû y penser avant :

c'est pour faciliter les décharges sauvages sur la piste cyclable en toute sécurité...

Alors, chers amis élus, nous vous en supplions :

- Ne vous laissez pas faire !
- Exigez que les cahiers des charges de vos ouvrages soient soumis aux usagers du territoire concerné, et que les remarques soient au moins écoutées.
- Vos administrés peuvent vous aider et contribuer aux projets de ce type.

Vous vous y retrouverez et ~~vous~~ nous ferons des économies. Nous travaillerons à la SOBRIETE de ~~vos~~ nos investissements.

Ensemble coconstruisons un monde qui bouge pour sauver notre planète.

Les actions de sensibilisation à l'environnement de FNE Seine et Marne



Depuis 2016, France Nature Environnement Seine et Marne propose des animations pédagogiques à l'usage des écoles primaires et maternelles sur tout le département. Plus de 12 000 enfants ont déjà bénéficié de ces actions.

Deux animatrices sont missionnées par FNE Seine et Marne pour réaliser ces animations dans les classes, en relation directe avec les enseignant-e-s et les communes.

Sur les communes de Sénart, pendant les deux dernières années, 25 classes, soit environ 700 élèves ont déjà participé à l'un ou l'autre des modules proposés : écoles La Fontaine à Cesson, Chanteloup à Moissy-Cramayel, Les Ormes à Savigny-le-Temple, Louis Michel et Pasteur à Vert St Denis, etc...

Voir le catalogue des animations : <http://www.environnement77.fr/sorties-ne-77.html>

Les écoles et les communes non encore inscrites et souhaitant avoir accès à ces animations peuvent contacter les animatrices :

France Nature Environnement
Seine-et-Marne
Maison forestière de Bréviande
77240 VERT-SAINT-DENIS
01.64.71.03.78
fne77.anim@gmail.com
Agréée « Protection de l'Environnement »
Agréée « Jeunesse et Education Populaire »
Agrément académique de l'Education Nationale

TESSA est adhérente de France Nature Environnement

***Une ressourcerie éphémère est née à Woodshop
(anciennement Maisonément) à Cesson en septembre
2022***

« Rien ne se jette, tout se transforme. »



Cette initiative prise par trois femmes Caroline, Christiane et Marie qui ont créé l'association « ENVironnement et DAME Nature » (ENDANA) et ont été rejointes par d'autres bénévoles.

On peut lire sur le site du Réseau National des Ressourceries et Recycleries :

« La Ressourcerie est une solution écologique parce que les objets abandonnés y trouvent une seconde vie. Leur remise sur le marché ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets. »

La Ressourcerie est équitable parce qu'elle n'a pas un but lucratif, mais aussi parce que pour donner cette seconde vie aux objets elle crée des emplois et investit ses revenus pour développer des services souvent reconnus d'intérêt général.

Les Ressourceries développent leurs activités selon le concept des 3R (réduire, réemployer/réutiliser, recycler). C'est aujourd'hui une priorité partagée par l'Etat et les collectivités territoriales. Cette ambition commune ouvre un nouveau champ de partenariat entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les collectivités territoriales.

Les Ressourceries et leur Réseau national font au quotidien la promotion des gestes écocitoyens. Les échanges de bonnes pratiques, les ateliers créatifs à partir de récupération, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets sont autant d'actions initiées par les Ressourceries.

Les Ressourceries sont des acteurs de terrain proche des citoyens. Cette proximité donne une légitimité aux messages et aux conseils de réduction des déchets diffusés. Les Ressourceries deviennent donc un relais d'informations, mais aussi une structure d'accompagnement, un véritable vecteur d'éco-citoyenneté. »

En matière de transition sociale et écologique, la ressourcerie est donc une démarche exemplaire.

Ephémère, effet ... désastreux !

Pour être pérenne et atteindre pleinement ses objectifs a besoin de locaux (de l'ordre de 600 m²).

La commune de Cesson dans son appel à projets a retenu ce projet sans disposer de locaux nécessaires. Une intermédiation, assurée par la commune, a permis d'utiliser des locaux vides en attente de destruction mis à disposition pour quelques mois par le groupe Frey, gestionnaire du parc commercial.

Elle connaît un vrai succès qui conduit à un constat : elle répond à un besoin. Mais pourra-t-elle continuer ?

Elle le doit et doit s'inscrire dans la durée. Avoir donné de faux espoirs, rien ne serait pire !

La ressourcerie ouvre tous les mercredis et samedis de 10h00 à 18h00.

De plus, elle propose des ateliers gratuits de sensibilisation aux changement climatique (fresque du climat), de création (fabrication de bijoux en canette), de co-réparation (bijoux, vélo), de fabrication de produits ménagers ou cosmétiques, ...



Venez leur rendre visite et, pourquoi pas, participer à cette belle aventure !

Contact :

<https://m.facebook.com/people/Ressourcerie-Endana/100084793783409/>

Prenez la parole !

Cette lettre d'actualités locales est ouverte à toutes celles et tous ceux qui, engagés dans une démarche de transition écologique et sociale, souhaitent informer et/ou questionner. N'hésitez pas à nous contacter

Soutenez-nous !

Agir, informer, contribuer au débat, proposer, organiser des événements « Grand public », ... pour une transition écologique et sociale !

Pour cela, TESSA a besoin de votre soutien !

Rejoignez-nous ! Participez à une démarche collective sur votre territoire !

Contact : : tessa@latransition.info